

A2MICILE PESSAC
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 98 BIS Avenue de SAIGE
33600 PESSAC
932 887 243 RCS de Bordeaux

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 07 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mars,

les associés de la société A2MICILE PESSAC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite par la Présidente à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joel CHAULET, en sa qualité de Président d'A2micile EUROPE, associé majoritaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 2000 actions sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

Le Président constate que l'Assemblée réunissant l'ensemble des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent CHAULET assiste à la présente Assemblée en qualité de nouveau Président de la Société pressenti.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le projet de cessions d'actions,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mode de consultation
- Agrément d'une cession d'actions avec droit de préemption,
- Nomination d'un nouveau Président de la Société en remplacement du Président démissionnaire ;
- Transfert de siège social
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la Présidente. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des actions composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la Présidente aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de la convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale :

- après avoir pris connaissance du souhait manifesté par Madame Samira KRANE de céder les huit cent (800) actions lui appartenant dans la Société, moyennant un prix total de 800 Euros, soit un (1) Euro par action, à la Société A2MICILE EUROPE, Société par action simplifiée au capital de 1 091 661,00 Euros, ayant siège social à 9 Allée Cérès 67200 STRASBOURG, immatriculée sous le numéro 508 974 128 RCS STRABOURG ;

- et après en avoir délibéré,

agrée la cession des huit cent (800) actions appartenant à Madame Samira KRANE dans la Société moyennant un prix total de huit cent (800) Euros, soit un (1) Euro par action, au profit de la Société A2MICILE EUROPE.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions aux comptes du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Samira KRANE de son mandat de Présidente, à compter de ce jour :

- dispense Madame Samira KRANE d'effectuer tout préavis et de notifier sa démission dans des conditions de forme particulière ; l'Assemblée Générale sera appelée à statuer sur le quitus à lui donner au titre de son mandat de Présidente lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024 ;
- nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée : Monsieur Vincent CHAULET, né le 15/12/1981 à Strasbourg et demeurant au 25A, Rue du Général Leclerc - 67450 MUNDOLSHEIM.

Monsieur Vincent CHAULET accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de 98 B AVENUE DE SAIGE, 33600 PESSAC vers **29 RUE ANDRE PUJOL, 33600 PESSAC**, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts de la société de la manière suivante :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

29 RUE ANDRE PUJOL, 33600 PESSAC

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente démissionnaire et la nouvelle Présidente.

Samira KRANE
*(bon pour démission
des fonctions de Président)*

Samira KRANE

✓ Certified by  yousign

Vincent CHAULET
*(bon pour acceptation
des fonctions de Président)*

Vincent CHAULET

✓ Certified by  yousign

Joël CHAULET,
Pour A2MICILE EUROPE SAS,
En sa qualité de Président

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign